

Il avait tiré à Nice sur le rival de son fils : quatre ans de prison

Madame, 27 ans, a eu beaucoup de chance. Son agresseur, Serge Dell'Angela, aussi. La balle tirée avec un pistolet automatique a traversé le haut du corps sans toucher le moindre organe vital. La justice aurait pu poursuivre le tireur pour tentative de meurtre devant une cour d'assises. Le juge d'instruction a préféré requalifier les faits en violences volontaires avec arme.

Ce chauffeur de bus de 53 ans, défendu par M^r Gérard Baudoux, vient d'être condamné à quatre ans de prison dont deux ans avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice présidé par Bernadette Rivière-Caston. Le procureur Julie Rouillard avait requis quatre ans ferme. C'était le soir du 30 avril dernier. Maxime, fatigué par le comportement de Jérôme Dell'Angela, fils



Le tribunal correctionnel de Nice, présidé par Bernadette Rivière-Caston, a condamné Serge Dell'Angela à quatre ans de prison dont deux avec sursis.

(Photo François Vignola)

Au cœur du conflit : « Une femme merveilleuse qui fait des allers-retours entre deux des protagonistes », ironise la présidente du tribunal qui déplore son absence au moment du procès.

« Justice expéditive »

Elle a quitté Jérôme pour Maxime. Jérôme ne le sup-

dente. Les deux voitures des protagonistes se sont croisées route de la Strole, sur les hauteurs de Nice, alors que la famille Dell'Angela venait d'appeler la police. Le ton est monté. La Seat de Maxime aurait abîmé la Smart de Serge Dell'Angela. Des coups ont été échangés. Alors que Maxime repartait, Serge a tiré un coup de feu.

jusqu'à l'église de Saint-Pan-crace avant de laisser le volant à l'un de ses amis. Il perd beaucoup de sang mais il est conscient.

Livreur de profession, il sera en arrêt de travail pendant trois mois. Serge Dell'Angela parle d'un tir d'intimidation dans un contexte où son fils avait reçu des menaces, où sa fille venait d'être frappée.

« Tout s'est passé très vite. J'ai paniqué. J'ai pris l'arme dans le vide-poches et le coup est parti », explique ce père de famille inconnu de la justice, en prison depuis les faits.

« Vous êtes à 4 mètres et vous avez visé la personne au volant », coupe sèchement la présidente Rivière-Caston. « Avez-vous été menacé ? » « Directement non », en convient le prévenu.

« Vous n'êtes pas un monstre et on ne souhaite pas votre mort sociale. Mais nous avons la preuve que vous avez voulu